

**RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACTE
ET DES DANGERS**

PRESENTATION GENERALE

Le siège social de l'établissement de Monsieur et Madame HOFFART est actuellement situé au lieu-dit « La Pigeasserie » commune de LESTERPS, il sera situé après réalisation des travaux au lieu-dit « Pévinard » commune de LESTERPS.

Le voisinage de proximité de l'élevage est constitué de 2 habitations occupées par des tiers. Le tiers le plus proche est situé à nord-ouest du projet au lieu-dit « Pevinard » à une distance d'environ 250 m de la future maison d'habitation de Mr et Mme HOFFART.

Monsieur et Madame HOFFART exploite un chenil d'élevage soumis à déclaration auprès des installations classées pour la protection de l'environnement depuis le 19 janvier 2009 au lieu-dit « la Pigeasserie » pour un effectif de 49 chiens, et un chenil d'élevage soumis à déclaration auprès des installations classées pour la protection de l'environnement depuis le 2 novembre 2010 au lieu-dit « Pevinard » pour un effectif de 49 chiens.

Le projet consiste en l'extension du chenil d'élevage existant situé au lieu-dit « Pevinard », le nombre d'animaux logés après travaux sera de 200 chiens, à la fin de la réalisation des travaux le chenil situé au lieu-dit « La Pigeasserie » sera abandonné.

Les voies d'accès au site d'élevage sont existantes et n'ont pas besoin d'être modifiées.

» *Les raisons du projet*

Dans le contexte actuel, le projet a pour but de générer un revenu principal à Mr et Mme HOFFART. La création de ce nouveau site ainsi que l'augmentation du nombre d'animaux reproducteurs vont permettre de créer des revenus supplémentaires qui permettront de sécuriser et de pérenniser l'exploitation.

Le risque de dysfonctionnement capacitaire en cas de maladie de Madame HOFFART est écarté, son mari présent sur le site possède lui aussi un certificat de capacité.

LE PROJET

La réalisation consiste en une extension d'un chenil d'élevage existant, le nombre d'animaux logés après travaux sera de 200 chiens.

Le chenil existant ne logera plus 49 chiens mais 96 chiens (3), les animaux seront logés dans des niches existantes en bois, une série de 10 niches en bois sera réalisé le long du chemin d'accès sa capacité sera de 20 chiens (4), 4 grands parcs de 2000 m² chacun seront réalisés de l'autre côté du chemin pour une capacité totale de 70 chiens (5) chaque parc possèdera quatre niches en bois pour loger les animaux et enfin l'installation de 7 modules métalliques (type Algeco) pour le logement de 28 chiens (6), soit un total de 200 animaux. Les effluents de ces modules seront traités dans un système d'épuration identique à celui de la maison d'habitation (voir paragraphe traitement des déjections ci-après).

Le bureau, le local de stockage des aliments, l'armoire à pharmacie ainsi que le local réservé aux naissances, seront réalisées dans un bâtiment spécialisé (voir schéma d'aménagement joint) attenant à la maison d'habitation de Mr et Mme Hoffard présente sur le site d'élevage, les effluents du local maternité seront collectés et traités avec les effluents des modules métalliques type Algeco. Les eaux usées de la maison d'habitation seront traitées comme prévu dans le permis de construire (la maison d'habitation a fait l'objet d'un permis de construire n° PC 016 182 10 N0006, l'épuration de la maison a reçu un avis favorable du service public d'assainissement non collectif de la communauté de communes du Confolentais).

(Voir plan de situation joint)

Le projet sera réalisé sur une grande prairie de 538465 m² appartenant à Mr et Mme HOFFART.

Les animaux seront nourris par des aliments secs distribués quotidiennement dans leurs parcs.

Chaque parc aura un abreuvoir avec de l'eau disponible en permanence.

Liste des animaux prévus dans l'élevage
(Cette liste est évolutive en fonction du marché)

Amstaff	3 femelles, 3 mâles
Basset Hound	13 femelles, 3 mâles
Beagle	3 femelles, 1 mâle
Bichons	15 femelles, 3 mâles
Braque de Weimar	3 femelles, 1 mâle
Bull Terrier	7 femelles, 2 mâles
Chihuahua à poils longs	4 femelles, 1 mâle
Chihuahua à poils ras	3 femelles, 1 mâle
Cocker Anglais	4 femelles, 2 mâles
Cocker Américain	2 femelles, 2 mâles
Dogue de Bordeaux	6 femelles, 1 mâle
Golden Retriever	3 femelles, 2 mâles
Jack Russel	10 femelles, 3 mâles
Rottweiler	4 femelles
Sharpei	2 femelle Charles, 1 male
Teckel à poils durs nains	6 femelles, 2 mâles
Teckel à poils ras nains	3 femelles, 1 mâle
Teckel à poils longs nains	6 femelles, 2 mâles
Staffies	4 femelles, 2 mâles
Cavaliers King Charles	6 femelles, 2 mâles
Labrador	10 femelles, 2 mâles
Bouvier Bernois	3 femelles, 1 mâle

Les effluents du local de maternité ainsi que ceux produits dans les algeco seront traités par un système d'épuration identique à celui de la maison d'habitation, un dégrilleur type Degri flo ou similaire sera installer avant le système de traitement afin de récupérer les poils des animaux.

Les bâtiments ainsi que les abords sont maintenus propres.

TRAITEMENT DES DEJECTIONS

Les déjections liquides et solides des aires d'exercices enherbées ainsi que les eaux de lavage des niches en bois seront épurées par le sol, la surface enherbée sera supérieure à 60 m² par animal permettant ainsi une épuration naturelle par le sol.

Les eaux usées de la maison d'habitation de Madame HOFFART seront épurées avec une micro station d'épuration individuelle KLARO quick/easy 4-8EH-de 5.4 m³, les eaux épurées sont envoyées dans un système de drainage (documentation jointe en annexe).

Les eaux de lavages des modules métalliques (type Algeco) et de la partie maternité seront collectées et épurées dans un système identique à celui de la maison d'habitation (KLARO quick/easy 4-8EH-de 5.4 m³), un dégrilleur type Degri flo ou similaire sera installé avant le système de traitement afin de récupérer les poils des animaux.

EFFETS SUR LA SANTE

Les effets sur la santé publique sont étudiés dans l'étude.

Les mesures pour limiter les effets sur la santé publique sont étudiées dans l'étude.

LES DANGERS

L'ensemble des mesures prises dans cet élevage permettront de ne pas générer de risques importants ni pour les visiteurs, ni pour les éleveurs, ni pour les animaux.

LES ODEURS

L'éloignement de l'élevage à plus de 250 mètres du premier tiers est la meilleure lutte contre les nuisances olfactives.

Pour diminuer le potentiel olfactif de l'élevage un nettoyage avec désinfection (Saniterpen désinfectant Plus) sera pratiqué tous les jours dans l'ensemble des niches ainsi que dans la partie naissage.

LE BRUIT

La principale mesure pour limiter les effets du bruit est l'éloignement du site où le projet doit être réalisé par rapport aux tiers (environ 250 mètres), à cette distance les bruits ne sont pratiquement plus perçus, une haie de thuyas est plantée en double rangées entre l'élevage et les premiers tiers à la limite de la parcelle 492 afin de diminuer l'effet des vents et la propagation des bruits résiduels.

DANGERS LIES AU STOCKAGE DES EFFLUENTS

Les effluents ne sont pas stockés, ils seront épurés en continu dans deux micros stations d'épuration, les micros stations sont fermées par des couvercles afin d'éviter d'éventuelles chutes.

DANGERS LIES AUX PRODUITS MEDICAMENTEUX DE L'ELEVAGE

L'éleveur stockera quelques produits médicamenteux courants, afin de les sécuriser ceux-ci seront stockés dans une armoire à pharmacie fermant à clé située dans le bureau, lui aussi fermant à clé.

DANGERS LIES AUX PRODUITS DE NETTOYAGE, INSECTICIDES, LUTTE CONTRE LES RONGEURS, ET DE DESINFECTION.

L'élevage utilisera des produits de désinfection, des insecticides, des produits de lutte contre les rongeurs et des bactéricides.
Les bidons neufs et entamés seront entreposés sur des bacs de rétention dans le local de stockage, celui-ci fermera à clé, le sol sera imperméable pour éviter les infiltrations en cas de fuites accidentelles.

DANGERS LIES AU STOCKAGE DES HUILES ET DES HYDROCARBURES

L'élevage ne stockera qu'un bidon d'huile moteur de 5 litres et aucun hydrocarbure.

DANGERS D'EXPLOSIONS

Dans cette exploitation les quantités de produits à risques sont très faibles ne permettant pas de telles extrémités.

DANGERS INCENDIE

Les risques d'incendie sont très faibles, il n'y a pas de stockage de matières combustibles à proximité immédiate de la pension.

Les niches sont séparées par de grands espaces enherbés.

Le site est accessible aux engins de lutte contre l'incendie. Les voiries permettront l'accès à divers camions de livraison et aux engins de lutte contre l'incendie.

Deux étangs sont présents sur le site, l'un est situé à environ 200 mètres du point le plus proche du local de maternité et du local de stockage et l'autre étang est situé à environ 250m les accès seront maintenus en état.

La partie maternité, le bureau, le stockage ainsi que les différents parcs logeant les animaux seront dotés de points d'eau équipés de tuyaux avec lances, permettant d'atteindre toute la surface avec le jet. Dans la partie maternité, bureau et stockage un extincteur à eau pulvérisée de 6 litres sera installé.

Le bon état de fonctionnement de ces appareils devra faire l'objet de contrôles périodiques.

Risques d'incendie électriques (voir paragraphe DANGERS ELECTRIQUES)

COMPORTEMENT AU FEU DES PRINCIPAUX MATERIAUX UTILISES

Classement de résistance au feu :

- * M0 - incombustible
- * M1 - non inflammable
- * M2 - difficilement inflammable
- * M3 - moyennement inflammable
- * M4 - facilement inflammable

	Classement de résistance au feu
Mur agglos de ciment	M0
Isolation plafond laine de roche	M0
Dalle béton	M0
Couverture fibro ciment	M0
Charpente métallique	M0

DANGERS D'ASPHYXIE

Dans cette exploitation les quantités de produits à risques sont très faibles ne permettant pas de telles extrémités.

DANGERS ELECTRIQUES

Les installations électriques seront conformes aux normes en vigueur et maintenues en bon état, elles seront contrôlées tous les 5 ans par un technicien compétent et les rapports de contrôles seront tenus à la disposition de l'Inspecteur des Installations Classées.

MANIPULATION DES ANIMAUX

Actuellement l'élevage de Mr et Mme HOFFART n'a pas de salarié, eux seuls manipulent les animaux, jusqu'au jour de la vente où ils sont amenés au bureau qui est le point de vente.

Les animaux ayant un comportement potentiellement dangereux seront éliminés.

ACTES DE MALVEILLANCE

Afin d'éviter les intrusions malveillantes ou accidentelles l'élevage sera protégé par une clôture périphérique d'une hauteur de 2 mètres et un système de vidéo surveillance sera installé

RISQUES CLIMATIQUES ET NATURELS

La commune de LESTERPS est classée en zone à risques d'inondations, le projet est situé en sommet de colline lui évitant ainsi tous risques d'inondations.

La commune est classée en zone de sismicité 2.

SANTE PUBLIQUE

Effets sur la santé des populations

Mesures prises

Mr et Mme HOFFART lutte contre la prolifération des maladies, des insectes et des rongeurs en utilisant des méthodes et des produits autorisés.

Un produit virucide, fongicide et bactéricide (Saniterpen 90) sera pulvérisé une fois par mois dans l'ensemble des locaux de l'élevage.

Un nettoyage avec désinfection (Saniterpen désinfectant Plus) sera pratiqué tous les jours dans l'ensemble des niches ainsi que dans la partie naissance.

Un insecticide (Saniterpen insecticide DK) sera pulvérisé une fois par semaine dans toutes les niches de l'élevage.

Les produits de dératisation sont achetés à la mairie de Lesterps en fonction des besoins.

Pour les actes vétérinaires nécessaires à l'élevage (vaccinations, tatouages), en cas de blessures ou d'apparition de maladies, monsieur et madame HOFFART font appel au cabinet vétérinaire COUTARELI et SCHOTT situé à SAINT JUNIEN.

Dès l'apparition d'une maladie contagieuse la D.D.C.S.P.P.16 7-9, rue de la Préfecture 16023 Angoulême Cedex en sera informée conformément aux articles L 221.02 et L 221.03 du nouveau code rural.

Amiante

Aucun matériau ne contenant de l'amiante n'est recensé sur le site.

METHODES UTILISEES POUR LA REALISATION DE L'ETAT INITIAL DU SITE

Après avoir délimité l'aire d'étude du projet, l'état initial de l'environnement est effectué.

Les critères d'analyse sont choisis en fonction de l'ouvrage projeté et des caractéristiques générales de l'aire d'étude.

Pour la réalisation du chenil les critères retenus sont :

- La population (les tiers les proche du projet)
- Les milieux physique et naturel
- Les paysages et les perceptions de l'ouvrage

Les méthodes utilisées :

- Visite de terrain pour une connaissance du périmètre de l'étude
- Recherche bibliographique
- Examen des documents cartographiques (IGN, Cadastre, cartes topographiques)
- Utilisation de photos aériennes
- Utilisation des schémas directeurs, d'aménagement et documents d'urbanismes en vigueur

Difficultés rencontrées :

La méthodologie utilisée, ne présente pas de difficultés particulières, elle fait appel à des méthodes développées par les services de la Chambre d'Agriculture de la Charente.